



Plan de zonage - Bourg
Echelle : 1-2000
Pièce 5-b

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Rosay
49, Boulevard de l'Europe 78790 Yvelines

Prescrit le : 4 octobre 2011
Arrêté le : 17 décembre 2013
Approuvé le : 7 octobre 2014

Vu pour être annexé à la DCM du 07/10/2014

Le Maire,

Cabinet FORTEAU
Géomètre-Expert
Consultant en urbanisme
49, rue Saint Jean - 28100 DREUX
Tel 02.37.46.62.68
cabinet.forteau.dreux@wanadoo.fr

Zones Urbaines

Légende

- [Orange] Zone Ua (zone correspondant au vieux bourg)
- [Red] Zone Ub (zone d'habitat plus récent)
- [Purple] Zone Uze (zone réservée à l'artisanat et aux équipements collectifs)

Zone Naturelles et Agricoles

- [Light Green] Zone N (zone naturelle)
- [Yellow] Zone Nh (zone à dominante naturelle recevant des habitations)
- [Light Blue] Zone Ne (zone naturelle destinée à accueillir la future station d'épuration)
- [Light Yellow] Zone A (zone agricole)
- [Light Blue] Zone Ap (zone agricole protégée)

Prescriptions particulières

- [Yellow wavy line] Bande inconstructible en lisière d'un massif forestier (50m)
- [Green dots] Espaces boisés Classés au titre de l'article L130-1 du code de l'urbanisme
- [Green dots] Espaces paysagers protégés au titre de l'article L123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme
- [Blue cross] Emplacement réservé

- [Pink box] OAP1 Périmètre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- [Red star] Eléments ponctuels du patrimoine bâti repérés au titre de l'article L123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme (se référer à la pièce n°4-b)

- [Red line] Eléments linéaires du patrimoine bâti repérés au titre de l'article L123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme (se référer à la pièce n°4-b)

- [Green star] Eléments ponctuels du patrimoine naturel repérés au titre de l'article L123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme (se référer à la pièce n°4-b)

- [Green line] Eléments linéaires du patrimoine naturel repérés au titre de l'article L123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme (se référer à la pièce n°4-b)

- [Blue line] Obligation d'implantation dans une bande de 5m à 30m de l'alignement

Liste des emplacements réservés		
N° de l'E R (se référer au règlement pour plus de détails)	Bénéficiaire	Emprise
ER 1: Élargissement du chemin des Greslands - 2,50m	Commune	2120m ²
ER 2: Réalisation d'un parking communal, impasse du vieux logis	Commune	136m ²
ER 3: Aire de retournement, rue du Bocquet	Commune	790m ²
ER 4: Réalisation d'un parking école-mairie-cimetière-église.	Commune	922m ²
ER 5: Réalisation d'une aire de retournement - rue des Gloriettes	Commune	290m ²
ER 6: Site pouvant recevoir la future station d'épuration	Commune	6040m ²

